Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_015-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_015

Tourisme/Culture/Patrimoine – Pacte de développement culturel – Projet de convention de partenariat du projet artistique de territoire pluriannuel « Les Légendes de l'Ouest »

1. Rappel de contexte

Le projet artistique de territoire « Les Légendes de l'Ouest », porté par la compagnie La Bande à Grimaud, s'inscrit pleinement dans le Pacte de développement culturel 2024–2027 de Roi Morvan Communauté, conclu avec l'État – DRAC Bretagne et la Région Bretagne.
Déjà présenté aux élus lors du Bureau communautaire du 27 mars 2025, ce projet vise à valoriser la mémoire de l'émigration gourinoise vers l'Amérique du Nord à travers les arts du récit, tout en associant étroitement les habitants du territoire à une démarche artistique mêlant rencontres, médiation culturelle et collectage de mémoire.
La convention proposée en annexe a pour objet de formaliser et sécuriser le partenariat pluriannuel entre RMCom et la compagnie La Bande à Grimaud pour la période 2026–2027, en cohérence avec les orientations du Pacte.

2. Objet de la convention

La convention définit :

- Le cadre général de mise en œuvre du projet artistique sur le territoire intercommunal ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_015-DE

- Les engagements réciproques de RMCom et de la compagnie porteuse du projet ;
- Les modalités de suivi, d'évaluation et d'ajustement du projet, compte tenu de son caractère pluriannuel et de la validation progressive des cofinancements.

Elle permet à RMCom de disposer d'un cadre juridique et financier sécurisé, tout en conservant la souplesse nécessaire à l'adaptation du projet en fonction des financements effectivement mobilisés dans le cadre du Pacte de développement culturel.

3. Intérêts et impacts du projet pour le territoire

Le projet répond directement aux priorités du Pacte de développement culturel, notamment :

- La valorisation de la mémoire collective et du patrimoine immatériel du territoire ;
- Le renforcement du lien social et intergénérationnel par l'implication des habitants ;
- Le déploiement d'actions culturelles sur l'ensemble des communes, y compris les plus rurales ;
- L'accompagnement d'une équipe artistique professionnelle inscrite dans une démarche de création en lien étroit avec le territoire.

4. Cadre financier et trajectoire budgétaire

Le projet artistique de territoire « Les Légendes de l'Ouest » a été conçu selon deux niveaux de déploiement par l'équipe artistique. La version complète et ambitieuse du projet, permettant un déploiement à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire sur trois années, est estimée à 43 000 €.
Dans un premier temps, le Comité de pilotage du Pacte de développement culturel a validé en 2025 une première enveloppe de 20 000 € (cf. Bureau communautaire du 6 novembre 2025), permettant d'engager la mise en œuvre du projet selon un scénario plus limité, correspondant à une phase de lancement.
La mise en œuvre du projet dans sa version complète, et donc la couverture de son budget global, reste conditionnée à un nouvel arbitrage du Comité de pilotage du Pacte de développement culturel, attendu courant 2026, ainsi qu'à la consolidation de cofinancements complémentaires, notamment celui du Conseil Départemental du Morbihan. À ce stade, les échanges techniques en cours entre les partenaires du Pacte font apparaître une orientation favorable à la mise en œuvre du projet dans sa version complète.
La convention prévoit, le cas échéant, la possibilité d'ajuster le périmètre des actions et les modalités financières par voie d'avenant, en fonction des financements effectivement confirmés.

5. Calendrier prévisionnel – étapes clés du projet

Le projet, engagé depuis 2025, se poursuivra selon la temporalité suivante sur les années 2026-2027 :

- 2025 → Construction et écriture du projet, premières rencontres avec les communes et acteurs du territoire.
- Janvier 2026 → Bled Runner : randonnée contée itinérante, première phase de rencontre avec les habitants.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_015-DE

- **Printemps – été 2026** → Actions de médiation culturelle autour du cinéma Western (écoles, médiathèques, EHPAD, projections, rencontres).
- **Automne 2026** → Diffusion du spectacle *Ne pas pleurer devant un coucher de soleil* et temps de médiation associés.
- **Hiver 2026–2027** → Phase de collectage de mémoire auprès des habitants.
- **Été 2027** → Création du conte original et restitution publique du projet.
- **Septembre 2027** → Bilan final du projet.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver la convention de partenariat pluriannuelle entre Roi Morvan Communauté et la compagnie La Bande à Grimaud relative au projet artistique de territoire « Les Légendes de l'Ouest », telle que jointe en annexe ;**
- **d'autoriser la Présidente, à signer ladite convention ainsi que tout document et avenant afférent, dans la limite des crédits votés pour le projet.**

→ ***Adopté à l'unanimité***

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:45:51 +01'00'